

Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **82 (1931)**

Heft 10

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ce dernier, en répose à l'hommage rendu par le directeur de l'Ecole de Nancy, eut des paroles heureuses pour ses hôtes et incita ses futurs jeunes collègues à s'attacher toujours plus à la tâche qui sera la leur dans une partie quelconque de la belle France, ou dans le domaine forestier de ses lointaines colonies. « Aimer la forêt, lui donner le meilleur de soi-même », n'est-ce pas la devise du forestier épris de son métier et fier de remplir une mission aussi utile que celle de cultiver, de sauvegarder et d'enrichir le manteau végétal forestier ?

L'après-midi de cette journée, mémorable pour nos collègues neuchâtelois, fut consacrée à la visite de la forêt communale des *Verrières*, située au nord de cette localité. Les sylviculteurs nancéens accueillis par M. *Bovet*, inspecteur des forêts, admirèrent là, comme à Couvet, les résultats acquis et surtout le parti tiré de la culture du hêtre, même sous un climat aussi rude et à une altitude relativement élevée (1300 m environ). En effet, cette essence, dont les bas-gaulis sont entremêlés aux colonnades de sapin et d'épicéa, favorisent le réensemencement naturel des conifères, opération que les forestiers en activité dans le Haut-Jura ne parviennent que difficilement à obtenir.

A la dislocation, devant la gare des Verrières, nous nous séparâmes avec regret de cette jeunesse pleine d'entrain, de distinction et d'allant, dont l'attitude sympathique et la tenue élégante — celle de l'uniforme de Nancy — produisirent la meilleure impression sur ceux qui eurent le privilège de leur faire voir cette petite, mais vivante partie de la sylviculture helvétique.

L'éminent directeur de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts de Nancy, M. *Guinier*, peut être certain que sa visite et celle de ses élèves ont été, pour les sylviculteurs suisses, un honneur en même temps qu'un plaisir. Ceux-ci espèrent que cette visite en territoire helvétique ne sera pas la dernière, pour le plus grand bien du progrès forestier auquel on travaille avec la même ardeur des deux côtés du Jura.

A. Barbey.

CHRONIQUE.

Cantons.

Argovie. M. *Werner Schwarz*, administrateur des forêts de la ville de Zofingue, ayant atteint l'âge de 75 ans, vient de donner sa démission, pouvant compter à son actif 52 ans de service forestier. En effet, M. Schwarz a fonctionné durant un an comme adjoint, 23½ ans en qualité d'inspecteur forestier d'arrondissement, et pendant 27½ ans il fut le très compétent administrateur du domaine forestier de Zofingue. Ce sont là de beaux états de service, d'autant que le démissionnaire avait su gagner l'entière confiance des autorités de Zofingue

et qu'il jouit de la très haute estime du corps forestier suisse. Il s'en va, laissant à son successeur des forêts en parfait état et riches en beaux bois, avec la réputation d'un sylviculteur qui a grandement honoré la corporation forestière suisse. Puisse cet homme obligeant et aimable, qu'on avait tant de plaisir à accompagner dans ses opulentes futaies, jouir longtemps d'un bel automne de sa vie faite toute de labeur désintéressé.

Les autorités de Zofingue ont nommé, le 25 juillet, entre 25 candidats, le successeur de M. Schwarz. Elles ont choisi M. G. *Siebenmann*, d'Aarau, inspecteur forestier d'arrondissement à Soleure depuis 1915.

Valais. Dans la notice, publiée à la chronique du dernier cahier du Journal, sur le rapport de gestion 1930 de ce canton, il s'est glissé une inexactitude à laquelle M. l'inspecteur forestier cantonal *Evéquoz* a eu l'amabilité de nous rendre attentif.

Au haut de la page 217, le chiffre de 20.493 est celui du nombre des ayants-droit qui ont bénéficié de coupes de répartition, et non pas celui du nombre des mètres cubes exploités.

Complétons, enfin, une indication qui vient à la suite de la précédente (p. 217). Les 58.341 m³ exploités en 1930 comprennent, non seulement le volume du bois attribué au service public, mais aussi celui des bois délivrés aux ayants-droit. C'est l'ensemble des coupes dites « de répartition ».

BIBLIOGRAPHIE.

A. Schaeffer, A. Gazin et A. d'Alverny. **Sapinières.** Ouvrage publié par la Société des amis et anciens élèves de l'Ecole nationale des eaux et forêts. Edité par les Presses universitaires de France. 1931.

Cet ouvrage a deux sous-titres : *Jardinage par contenance* et *Méthode du Contrôle par les courbes*. Les auteurs lient ainsi étroitement un traitement à une méthode d'aménagement, le jardinage des sapinières à la Méthode du Contrôle, les « sapinières » étant aussi les mélanges du sapin avec l'épicéa, le hêtre, et autres essences accessoires; et pour qu'on ne se méprenne point ils déclarent d'emblée (p. 1) « qu'on ne peut pas comprendre cette méthode d'aménagement sans avoir en vue ce régime de culture et on l'appliquerait alors à faux ».

Nous faisons ici une capitale réserve : si, tout en constatant la connexion étroite qui lie, dans la réalisation, l'aménagement et le traitement on considère l'aménagement non plus comme un *règlement* mais comme une *méthode* d'investigation accompagnant le traitement et combiné avec lui (ce qui est la Méthode du Contrôle), on est en droit de se demander si cette investigation, cette enquête, ne serait pas, au contraire, le moyen de déceler les erreurs de certains aménagements et des traitements imposés par eux ? Les auteurs (voir leur préface) ont voulu distinguer aussi